

En bref

PHYTOSANITAIRES

Accord européen sur le renforcement de la procédure d'évaluation des risques

La présidence roumaine du Conseil de l'UE et le Parlement européen sont parvenus, le 11 février, à un accord sur les propositions de Bruxelles visant à améliorer la transparence de l'évaluation des risques des pesticides. Le compromis trouvé prévoit une plus grande transparence sur les études soumises par l'industrie (avec consultation publique) dans le cadre du processus d'évaluation des risques, tout en maintenant un certain degré de protection des données confidentielles. Un registre européen commun des études sera créé pour éviter que certains résultats défavorables soient écartés par les industriels. La Commission européenne pourra également, dans des circonstances exceptionnelles, commander à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) des études complémentaires financées, elles, par le budget de l'UE. Ces dispositions doivent désormais être validées par les États membres et le Parlement européen, pour un vote d'ici l'été. Le budget de l'Efsa devrait par ailleurs être fortement augmenté dans le futur cadre financier de l'UE en cours de négociation.

SÉPARATION VENTE/ CONSEIL EN PHYTO

Un top départ « trop proche »

La FNA (négoce) et Coop de France jugent trop rapide la séparation du conseil et de la vente en phytos dans le projet d'ordonnance dévoilé le 29 janvier, ont-elles expliqué. Cette mesure « entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021 », d'après la version du texte qui doit être mise en consultation du public. « Les entreprises auront réellement un an pour choisir entre les deux activités: elles ne trancheront pas avant la refonte des agréments prévue au terme de 2019 », explique Isabelle Guédrà, déléguée générale de la FNA. Autre difficulté, la notion d'indépendance capitalistique selon laquelle la participation détenue « directement ou indirectement » entre deux entreprises, l'une dans le conseil l'autre dans la vente, « ne peut excéder 10% », et leurs cumuls 32% (contre 49% dans le précédent texte). Le nouveau projet d'ordonnance rend « complètement impossible » le dispositif des Certificats d'économie de produits phytosanitaires, selon la FNA. Cette nouvelle version écarte les pénalités financières initialement prévues en cas de non-respect des objectifs de réduction des phytos. À la place, le texte touche à l'agrément des entreprises : leur certification « tient compte des moyens mis en œuvre pour atteindre les obligations » fixées. « Cette obligation de moyens, plutôt que de résultats, crée une incertitude sur le droit d'exercer l'activité de vente de phytos », considère Vincent Magdelaine, le directeur Métiers du grain chez Coop de France.

AGRA

EAU

« Les agriculteurs qui veulent l'eau vont devoir s'engager »

À l'occasion de l'assemblée générale des Jeunes agriculteurs de Vaucluse, André Bernard, président sortant de la Chambre d'agriculture, et Adrien Morenas, député de Vaucluse et rapporteur de la mission parlementaire d'information sur la ressource en eau, ont fait le point sur les dossiers 'eau' en cours dans le département. Au menu : financement des équipements et de l'installation de système d'irrigation, point sur le projet Hauts de Provence Rhodanienne

La problématique de l'eau est telle aujourd'hui que la première chose à faire « est déjà de voir comment l'économiser », rappelait André Bernard, président de la Chambre d'agriculture de Vaucluse, lors de l'AG des JA, le 18 janvier dernier⁽¹⁾. Car l'optimisation de cette ressource est déjà un premier levier sur lequel jouer, au regard du réchauffement climatique, de la pression sur la ressource de plus en plus forte, et face à la baisse des investissements publics.

Le second, rappelait le président de la Chambre d'agriculture, c'est de porter des projets territoriaux, en s'appuyant sur des études prouvant la moindre disponibilité à venir sur ces territoires. « Déjà, en 2010, les conclusions d'un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux pointaient des difficultés d'accès à l'eau pour le Nord Vaucluse », poursuivait André Bernard.

PGRE, OUIG, AUP... Depuis, les pouvoirs publics ont décidé de mettre en place le PGRE, plan de gestion quantitative de la gestion de l'eau, qui apporte des éléments techniques de diagnostic de la situation pour chaque bassin versant. « Ce plan doit être définitivement mis en place en 2021 », rappelait André Bernard. Sa mise en place s'accompagne des OUGC², organisme unique de gestion collective.

Quelles solutions sur le plateau de Sault ?

Sur le plateau de Sault, le GMS (Groupement de missile stratégique), qui amène l'eau depuis Banon, nécessite aujourd'hui une remise en état significative car les pertes atteignent 50%. « Outre cette réfection, il faut aussi penser à la récupération d'eau sur les toitures, même si cela ne sera pas suffisant », reconnaissait André Bernard. Mais, nouveauté, ces investissements peuvent sans doute être intégrés aux financements Feder et Feader, puisqu'ils rentrent désormais dans la problématique hydraulique et changement climatique. « Même François De Rugy a osé dire, le 15 novembre, face aux Agences de l'eau, qu'il fallait stocker et transférer l'eau, et que l'irrigation était indispensable à l'agriculture », rappelait le président de la Chambre, citant l'impact économique de la sécheresse de 2018 : 70 départements touchés, des pertes avoisinant les 2 milliards d'euros. « Nous n'avons jamais été capable de mettre en place des zones de stockage et aujourd'hui, on doit aller chercher du foin en Espagne qui, elle, a utilisé des fonds européens pour développer ses capacités de stockage. Un comble ! »

C.Z.

Les agriculteurs et irrigants devaient d'ailleurs déclarer leurs prélèvements avant le 1^{er} décembre 2017 afin de réaliser un recensement général des ouvrages de prélèvement agricoles individuels non déclarés, et des besoins en eau d'irrigation. Objectif : établir un état initial des besoins le plus proche de la réalité, pour justifier la demande d'autorisation unique de prélèvement (AUP). « Certes, c'est une contrainte supplémentaire, mais sans autorisation unique de prélèvement d'ici 2021, impossible de prélever et donc, d'irriguer », notait André Bernard.

Pour rappel, l'OUGC a vocation de guichet unique de l'eau à usage d'irrigation agricole, tant pour les irrigants individuels que collectifs (canaux), à l'échelle d'une entité hydrologique cohérente. « Il est important d'avoir des agriculteurs présents et majoritaires dans les 54 membres à mettre en place », d'autant plus que l'OUGC 84, piloté par la Chambre d'agriculture, s'étend sur un périmètre élargi, afin d'exprimer une candidature cohérente et pérenne hydrologiquement parlant, au regard du projet 'Hauts de Provence Rhodanienne', en accord avec les Chambres d'agriculture des autres départements concernés (04, 05 et 26).

Flécher des fonds Feder et Feader.

Pour le projet HPR, le périmètre concerné s'étend sur 85 000 hectares de terres agricoles, dont 40 à 50% peuvent être irrigués, soit entre 30 000 et 40 000 ha. Or, le coût global d'un hectare irrigué, c'est environ 10 000 et 15 000 €, ce qui, pour le projet HPR, représente donc près de 450 millions d'euros. « Il faut trouver des solutions de financements. Or, nous savons que les lignes Feder ne sont pas utilisées pour l'aménagement hydraulique. De même, les lignes Feader sont à renforcer et à mobiliser, de même que le soutien de l'Agence de l'eau, dans le cadre de la substitution et du plan d'adaptation au changement climatique. » Bien sûr, les collectivités territoriales – Conseil régionaux et



Pour le projet 'Hauts de Provence Rhodanienne', le périmètre concerné s'étend sur 85 000 hectares de terres agricoles, dont 40 à 50% peuvent être irrigués, soit entre 30 000 et 40 000 ha.

Conseils départementaux – sont également présents dans ce tour de table, d'autant plus que ce projet se veut multi-usage agricoles et concerne également les ressources en eau brute pour les collectivités, pour l'arrosage des stades et pelouses, « et peut-être, sous certaines conditions, le renforcement du réseau incendie ».

Mais de nouveaux acteurs peuvent également participer au soutien à l'hydraulique agricole, à l'image de la Compagnie nationale du Rhône, « dont la mission est d'accompagner la sécurisation de l'irrigation et le développement des territoires du silon rhodanien », notait André Bernard. « Nous travaillons à mobiliser et à articuler tous ces financements, mais pour que ce projet se réalise le plus rapidement possible, et sur un territoire le plus vaste possible, il est indispensable que les agriculteurs apportent une contribution au moment de la souscription. Cette contribution pourrait faire l'objet d'un prêt qui s'étalerait sur 20 à 30 ans, et qui pourrait être, dans ce cas-là, cautionné dans le cadre du Grand plan d'investissement lancé par le gouvernement. Cette articulation un peu complexe est indispensable pour amener de l'eau sur les territoires, à un coût à l'hectare supportable par les agriculteurs. Pour le paysan que je suis, le coût acceptable est situé entre 300 et 400 euros l'hectare », résumait André Bernard. Mieux, les services de la préfecture sont mobilisés aux côtés de la Chambre : « Parmi les évolutions positives, suite au comité de pilotage du 18 décembre, le préfet s'est engagé à accélérer le processus, en sollicitant la mise à disposition d'un haut fonctionnaire pour accompagner ce projet et jouer le rôle de garant sur le long terme, ce que je salue. Ce pilotage s'inscrit dans le cadre du résultat des travaux de la mission 'Biche' qui met en place les PTGE, Projet de territoire de gestion de l'eau, dans lequel nous nous inscrivons pleinement. »

Quant aux zones situées loin des canaux d'irrigation principaux, l'option retenue est le stockage (voir

encadré). « Mais nous nous heurtons à un problème réglementaire de classement pour les terres présentant une digue située à plus de 3 mètres de hauteur. C'est une difficulté qu'il nous faut lever. » Dans son rapport justement, Adrien Morenas évoque l'importance de ces réserves stratégiques. « Nous avons décidé de créer ces réserves pour l'équivalent de 1 à 2 millions de m³, avec un débit partagé et une réserve dédiée à l'agriculture, à l'image de ce qui existe déjà pour les stations de ski. L'objectif se situe également au niveau du traitement administratif de ces dossiers, avec un délai maximal de 2 ans, et de 5 ans pour arriver à sa concrétisation physique. Nous avons également pointé la nécessité d'adapter la réglementation sur ces retenues stratégiques », concluait le député.

CÉLINE ZAMBUJO

(1) Lire le Vaucluse Agricole du 25 janvier 2019, page 4. (2) Lire le Vaucluse Agricole du 27 octobre 2017, pages 4 & 5.

HPR : deux dates pour tout comprendre

Deux réunions de présentation de l'avancement du projet Hauts de Provence Rhodanienne¹ sont programmées, la première ayant déjà eu lieu le 18 février à Valréas :

- le lundi 4 mars au lycée viticole d'Orange,

- le vendredi 8 mars, grande salle de la mairie à Malaucène.

Le bureau d'études BRLI, retenu pour la réalisation de l'étude hydraulique, présentera les résultats issus de l'étude sur les besoins en eau et les premières propositions de scénarios d'aménagements permettant de répondre à ces besoins, sur les différents secteurs du territoire (liste des communes du secteur au verso). La réunion sera l'occasion de recueillir vos observations, questions et suggestions afin d'orienter le choix du ou des scénarios à retenir pour l'avenir.

Contact : Manon Dublet, tél. : 04 90 23 65 13, manon.dublet@vaucluse.chambagri.fr

(1) Lire le Vaucluse Agricole du 25 janvier 2019, page 13.

AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE (1/2)

Bâtir de nouveaux mécanismes de financement

Avec le changement climatique, de nouveaux besoins d'irrigation ont émergé ces derniers mois. Mais construire des aménagements hydrauliques prend du temps et nécessite de mobiliser des fonds conséquents. Lors de la table ronde organisée pendant le salon Medagri, en octobre dernier, les acteurs et les élus présents ont tous convergé vers la nécessité de construire de nouveaux schémas, en concertation et en inventant de nouvelle architecture de financement public-privé, pour « mieux gérer l'eau, moderniser les réseaux, et développer les pratiques d'irrigation ».

« Le défi posé par le changement climatique nous impose de revisiter nos modèles pour faire face à la baisse des ressources en eau. Nos anciens ont su le faire ; ils ont mis des territoires entiers à l'abri, ce qui a permis le développement des actions humaines et la naissance de pans entiers économiques, en particulier agricoles », rappelait Georgia Lambertin, vice-présidente de la Chambre d'agriculture de Vaucluse, en octobre dernier, à l'occasion de la conférence sur l'eau proposée dans le cadre du salon Medagri. Car aujourd'hui, l'enjeu sur l'eau est double : préserver cette ressource en

qualité et en volume ; et maintenir et développer l'activité économique qu'elle permet.

Pour l'agricultrice vauclusienne, deux solutions émergent : « mieux gérer l'eau et moderniser les réseaux ; et développer les pratiques d'irrigation ». C'est pour cela qu'il convient de « bâtir un plan d'actions et un programme régional ambitieux, en mobilisant les ressources financières, publiques et privées. Ce plan, à construire ensemble, doit nous permettre de mieux appréhender les enjeux, les solutions et les moyens à mettre en œuvre pour garantir à notre région un avenir agricole prospère ». Car il ne faut pas oublier que « sécuriser l'apport d'eau, c'est donner confiance et des perspectives au monde agricole. Ces deux éléments sont nécessaires pour fiabiliser la structure de prélèvement ; et pour garantir de l'eau et des réserves », notait Alain Robert, retraité agricole et responsable d'ASA¹.

De nouveaux besoins à satisfaire. Confirmées par Bruno Verbobbi, directeur de la Société du canal de Provence, ces politiques publiques sont aujourd'hui confrontées à de nouvelles difficultés. « Le changement climatique génère de nouveaux besoins, notamment en viticulture, mais pas que : on voit aussi s'aggraver de nouvelles demandes pour le lavandin, l'oléiculture, l'amandier, les cultures traditionnelles comme le blé dur...

Des acteurs solidaires

Après être revenu sur la genèse des Sociétés d'aménagement régionales (SAR) au lendemain de la Libération par le général De Gaulle, Jacques Plantey, ancien directeur technique de BRL et ancien directeur de la SCP, a souligné l'ingéniosité des acteurs de l'époque qui a permis « la création d'entités adaptées aux spécificités de leur région. Dans le Sud-Est, au départ, était envisagée une entente interdépartementale. Mais on a finalement opté pour les SAR. Aujourd'hui, BRL et la Société du Canal de Provence sont comparables en taille, mais avec une dimension agricole prédominante à BRL, par rapport à la SCP, où les usages, agricoles, urbains, industriels, sont équivalents. Ce système bénéficie d'une solidarité entre urbains et industriels, qui permet des tarifs inférieurs à ce qu'ils pourraient être pour l'agriculture. C'est un juste retour des subventions accordées par le ministère de l'Agriculture pour créer les usages hydrauliques, et de l'appui inconditionnel des agriculteurs, déterminant pour la création des SAR, et qui ont toujours défendu l'intérêt des irrigants. »

À la fin des années 80, les SAR sont entrées dans un processus de qualité qui a permis de renforcer la relation, y compris avec les ASA et la profession agricole. « Cela a aussi permis de mieux prendre conscience de la dimension sociale de l'eau, les clients devenant garants de la pérennité du service, avec une solidarité amont/aval : l'amont, c'est-à-dire l'agriculture, est reconnue comme acteur majeur dans la bonne gestion de l'eau pour livrer un eau de qualité. Rien que cela justifie les aides à l'amont pour maintenir cette qualité. »

En 2004, la loi de décentralisation a fait que la Région s'est substituée à l'État, dans tous ses droits et obligations. Désormais, la Région définit et applique une politique de l'eau à l'échelle régionale. Cela renforce encore davantage la complémentarité entre les ressources. « Et c'est aussi un changement majeur en matière de développement durable », notait Jacques Plantey.



« Dans le Sud-Est, au départ, était envisagée une entente interdépartementale. Mais on a finalement opté pour les Sociétés d'aménagement régionales », expliquait en octobre dernier Jacques Plantey, ancien directeur technique de BRL et ancien directeur de la SCP.



« L'agriculture n'est pas en capacité de payer l'amortissement de ces nouveaux ouvrages. Et c'est un vrai souci dans un contexte où l'argent public est de plus en plus rare », notait Bruno Verbobbi, directeur de la Société du canal de Provence.

De fait, le principal conflit d'usage aujourd'hui n'est pas une compétition entre agricole et urbain. C'est plus un usage de l'eau croissant avec une production hydro-électrique en baisse, liée à la fonte des neiges. « Avec les sécheresses consécutives de 2016 et 2017, la SCP – en tant qu'opérateur de la gestion de l'eau, dans un cadre contractualisé de délégation avec la Région – a donc réalisé « un exercice de planification » qui a résulté sur un plan d'adaptation destiné à satisfaire ces nouveaux besoins, tout en sécurisant le territoire. « Compte tenu de l'ampleur des besoins, nous avons fait cet exercice à 20 ans, car nous serons dans l'incapacité de répondre à tout sur 10 ans, notamment en termes de moyens techniques et financiers. » Ce PPI, programme pluriannuel d'intervention, est en cours d'approbation par la Région. « C'est un programme très ambitieux, avec 580 millions d'euros d'intervention, sur 20 ans, dont 400 M€, soit 70%, pour les investissements hydro-agricoles, notamment pour la viticulture dans le Var, l'agriculture du Sud Luberon et celle du plateau de Valensole », résumait le directeur de la SCP. « Ce programme est en rupture avec ce qui se faisait précédemment », davantage dans la sécurisation des territoires urbains. « Ici, la composante agricole est très forte. Et notre objectif est de tripler nos capacités de développement de surfaces irriguées », passant de 500 hectares par an en moyenne à 1500 ha.

Réfléchir à de nouveaux schémas économiques. Reste que cette ambition n'est pas anodine en termes financiers. « L'agriculture n'est pas en capacité de payer l'amortissement de ces nouveaux ouvrages. Et c'est un vrai souci dans un contexte où l'argent public est de plus en plus rare », notait



Bénédicte Martin, présidente de la commission 'Agriculture' de la Région, Jérôme Grangier, président de la Commission exécutive de la Durance, Bruno Verbobbi, directeur de la Société du canal de Provence, Gaëlle Berthaud, directrice régionale de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et Adrien Morenas, député du Vaucluse et rapporteur de la mission parlementaire d'information sur la ressource en eau.

Bruno Verbobbi. D'où la nécessité de réfléchir à de nouveaux schémas économiques.

Dans le Var, les partenaires – le syndicat des IGP vins du Var, le CIVP, le Syndicat des Côtes de Provence, le Crédit agricole notamment – se sont regroupés pour imaginer un nouveau modèle basé sur une contri-

bution du coût supporté pour 30% par l'agriculture, 30% par les collectivités et 40% par la SCP. Ce partenariat doit permettre de proposer entre 10 et 20 millions de m³ supplémentaires, soit une augmentation comprise entre 5 et 10% des prélèvements actuels. « L'homogénéité du territoire concerné a aidé, avec

La Commission exécutive de la Durance, un exemple à suivre

La Commission exécutive de la Durance est un outil à la disposition des agriculteurs des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, qui permet de distribuer de l'eau à l'aval de Cadarache. « Cela concerne environ une centaine de communes, pour un territoire irrigué d'environ 100 000 hectares », rappelait Jérôme Grangier, son président. « La CED a évolué au fil des ans », avec une participation assez ouverte qui inclut cinq présidents de canaux du Vaucluse, cinq des Bouches-du-Rhône, les DDT 13 et 84, et la Draaf. « Le rôle de la CED est de réguler la ressource de la Durance pour alimenter les canaux et gérer la réserve de la ressource de Serre-Ponçon, soit environ 200 millions de m³, et une hauteur d'eau de 6 mètres. »

Aujourd'hui, la CED propose une vision en temps réel de la consommation des canaux, avec un protocole de gestion de crise, mis en place avec EDF, basé sur la probabilité de déstockage de la réserve et de son dépassement. « Nous restreignons si besoin en temps réel les canaux, ce qui permet d'anticiper les évolutions et le fonctionnement des canaux dans l'intérêt agricole. »

Pour Jérôme Grangier, le contexte actuel oblige à « faire preuve de créativité et d'innovation. Mais nous avons le devoir de l'anticiper ». D'ailleurs, le schéma directeur de la CED entame une nouvelle phase en mesurant les rejets des canaux, à dominance gravitaire, et donc très sensibles pour les nappes. « Il faut favoriser la modernisation des réseaux, y compris gravitaire, rechercher des complémentarités et une mise en commun de toute la ressource, en faisant le lien entre zone sécurisée et zone en tension. » En 2018 par exemple, la CED n'a pas déstocké. Mais l'équilibre a trouvé est fragile et difficile : « Comment faire pour ne pas pénaliser l'équilibre régional de l'irrigation ? », interrogeait Jérôme Grangier.

AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE (2/2)



Pour Georgla Lambertin, deux solutions émergent : « mieux gérer l'eau et moderniser les réseaux ; et développer les pratiques d'irrigation ».

une dominance viticole », reconnaît Bruno Bergobbi. « Il faut réfléchir à quelles articulations proposer pour les territoires plus hétérogènes », notait-il, rappelant que tout cela devait se faire dans un objectif d'optimisation de la ressource, avec « une agriculture exclusivement sous pression et des techniques d'irrigation de plus en plus performantes ».

Ce constat est d'ailleurs partagé par Gaëlle Berthaud, directrice régionale de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, qui note « une véritable évolution de notre politique, et surtout, du dialogue entre tous les opérateurs concernés. Et c'est justement ce qui va nous permettre d'avancer ». L'Agence de l'eau partage le diagnostic concer-

nant la vulnérabilité de la ressource et l'a pleinement intégré dans son 11^e programme². « Sur les six prochaines années, nous financerons les actions d'économie d'eau, pour un volume équivalent à 90 millions de m³ », rappelait-elle, saluant la nécessité de mettre en place des démarches collectives. « Ce qui a été fait sur la Durance avec la CED (voir encadré) est essentiel et sans précédent. Mais on doit aller encore plus loin dans la gouvernance, avec les collectivités. Et c'est d'ailleurs un des objectifs du Sage Durance. » À plus petite échelle, Gaëlle Berthaud a rappelé l'intérêt des PRGE, Programme de gestion des ressources en eau, « confortés par le rapport Biche qui encourage également les projets de territoires. Désormais, les PRGE doivent intégrer la priorité aux économies d'eau avant stockage ou transfert ».

CÉLINE ZAMBUJO

(1) Association syndicale autorisée. (2) Lire le Vaucluse Agricole du 7 décembre, page 13.

L'avis de

André Bernard, président de la Chambre d'agriculture de Vaucluse

Le législateur doit « mettre des garde-fous »



« J'ai le feu dans les campagnes : les agriculteurs attendent l'eau et il faut aller vite ! Le monde agricole s'est engagé à accélérer les processus d'économie d'eau, après il faut savoir la partager. On sait que l'on gagne 20% d'eau entre le gravitaire et le goutte-à-goutte, et encore 50% entre le goutte-à-goutte et l'automatisation. Mais il faut former et avoir les moyens de faire avancer tout le monde, en sécurisant la ressource dans les exploitations. Nous avons la chance d'avoir une épine dorsale forte avec la Durance. Mais il y a aussi le Rhône, et son débit de 1500 m³ par seconde. Le projet HPR donne des perspectives, car on ne peut plus continuer à voir notre capacité de production disparaître, alors que des pays qui ont moins d'eau sont plus sécurisés. Mobiliser la ressource et la sécuriser sont des causes majeures. Le Feader est la solution et il nous faut bâtir là-dessus de nouveaux mécanismes de financement, où le monde agricole participe, aux côtés du Grand plan d'investissement, de l'Europe avec le Feader et de la Région. L'État rembourse 150 M€ de calamités agricoles, dont 100 M€ pour la sécheresse et 80 M€ pour les éleveurs qui n'ont plus de foin. Résultat, on va chercher plus loin foin et luzerne, car on n'a pas su utiliser les fonds européens pour construire une politique d'aménagement hydraulique. Sur un projet de territoire, le législateur doit mettre des garde-fous et des clauses pour interdire les recours simples au tribunal administratif, car cela augmente les coûts, rallonge les délais, et surtout, décourage ceux qui veulent avancer. »

PROPOS RECUEILLIS PAR CÉLINE ZAMBUJO

L'avis de

Adrien Morenas, député du Vaucluse et rapporteur de la mission parlementaire d'information sur la ressource en eau

La contrepartie, c'est la préservation de la ressource

Le député vauclusien Adrien Morenas est venu défendre, en octobre dernier, le rapport de la mission parlementaire d'information sur la ressource en eau. Ce rapport décline 50 propositions - dont la baisse de la pression actuelle sur les ASA et le soutien aux étiages - qui visent à satisfaire deux usages : la biodiversité et l'eau potable.



« Je suis un fervent défenseur de l'utilisation des eaux usées traitées en agriculture et du goutte-à-goutte. Mais aujourd'hui, le constat est clair : nous sommes en retard sur ces deux points par rapport à nos voisins européens. La question est donc de savoir comment ces deux technologies peuvent pallier aux distorsions de concurrence actuellement observées. Les projets portés par le Vaucluse sont innovants, en particulier le projet Hauts de Provence Rhodanien. Mais il faut aussi être clair sur les objectifs : on ne peut pas mettre des de terrain d'irrigation supplémentaires sans apporter une contrepartie : il s'agit de la préservation de la ressource. La

difficulté est de faire avancer ensemble plusieurs acteurs, d'autant que la compétence de l'eau revient à trois ministères : celui de la Santé, celui de l'Agriculture, et celui de l'Environnement. Or, la réutilisation des eaux usées traitées a été bloquée par le ministère de la Santé, via l'Anses. Mais le ministère en charge, porté par Sébastien Lecornu et François de Rugy, compte bien défendre le dossier. On a des retours d'expériences qui devraient nous permettre d'avancer. Mais la réelle problématique n'est pas de savoir comment, mais quand. »

PROPOS RECUEILLIS PAR CÉLINE ZAMBUJO

Pour la Région, il faut « partager la feuille de route »

Élément fort de la politique régionale de l'eau, la charte 'Agora' a été signée en 2015. « Son premier engagement est de garantir durablement l'accès à l'eau », rappelle Bénédicte Martin, présidente de la commission 'agriculture' à la Région Sud. La question est donc de savoir, aujourd'hui, comment conjuguer gestion économique et préservée avec sécurisation des besoins d'irrigation agricoles, « sur le territoire déjà irrigué mais aussi sur de nouveaux espaces fragilisés par le changement climatique ». 'Agora' s'ajoute à la charte régionale de l'eau, le tout débloquent des fonds pour mettre en œuvre les politiques d'aménagement : 2 M€ par an des fonds régionaux et 18 M€ des fonds Feader. « Quand la Région met 1€, l'Europe en apporte 2 », notait Bénédicte Martin. « Par ailleurs, nous avons également des crédits permettant d'accompagner les ASA dans leurs travaux de modernisation. » Reste que pour s'adapter et anticiper, il faut accompagner les acteurs, reconnaît la vice-présidente. « Avec le mode de financement actuel, on ne va plus savoir faire. C'est pour cela que nous avons lancé le programme 'Pro-hydra 2028', pour fixer les priorités, et définir les stratégies d'investissement dans la sécurisation et l'accès à l'eau. Nous avons également saisi la commission 'agricole' du Cser car, avec le Contrat de Plan État-Région et la nouvelle PAC, nous avons besoin de partager la feuille de route. »

C.Z.

PPAM

La mycorhization, voie d'avenir contre le dépérissement ?

Piloté par l'Université européenne des saveurs et des senteurs (UESS), le projet 'Mycolav' rassemble producteurs, chercheurs et biologistes. Il vise à trouver des solutions durables pour la filière, basées sur l'utilisation de techniques d'ingénierie écologique telle que la mycorhization contrôlée.

Agriculture, parfumerie, cosmétique mais également attractivité touristique et culturelle, la filière lavandicole de Provence représente un enjeu économique majeur pour le territoire. La France est le premier producteur mondial de lavandin (80% de la production mondiale) et le 2^e producteur mondial de lavande. Ces cultures représentent, dans le Sud de la France, plus de 20 000 hectares et 9 000 emplois directs. Mais aujourd'hui, la lavande (*Lavandula angustifolia*) et le lavandin (*Lavandula hybrida*), plantes emblématiques de la Provence, sont

menacées. En cause notamment, le phytoplasme du Stolbur, transmis par la cicadelle *Hyalesthes obsoletus*, insecte vecteur qui ravage les cultures, créant des dégâts accentués par les sécheresses à répétition. Piloté par l'Université européenne des saveurs et des senteurs (UESS), le projet 'Mycolav' rassemble le Centre régionalisé interprofessionnel d'expérimentation en plantes à parfum aromatiques et médicinales (Crippam), le Laboratoire d'écologie alpine de Grenoble (Leca) et la start-up sphiapolitaine 'Mycophyto'. Leur défi commun ? Trouver des solutions durables pour faire face au dépérissement de la lavande et du lavandin qui sévit en Provence. Parmi les techniques d'ingénierie écologique envisagée, la mycorhization contrôlée est aujourd'hui à l'étude, et pourrait bien être une clé de la solution.

Le dépérissement continue de progresser. Aujourd'hui, il n'est pas possible d'intervenir contre l'insecte pharmacologiquement, ni



Aujourd'hui, il n'est pas possible d'intervenir contre l'insecte pharmacologiquement, ni contre la bactérie, les antibiotiques étant interdits en agriculture.

contre la bactérie, les antibiotiques étant interdits en agriculture. Des méthodes alternatives de lutte biologique sont donc mises en œuvre (plants sains, semis directs, enherbement des inter-rangs, pulvérisation d'argile pendant la période de vol des cicadelles...). Cependant, la

situation est encore loin d'être satisfaisante et le dépérissement continue de progresser.

Face à cette situation, des alternatives voient le jour. C'est le cas du projet 'Mycolav' dont le degré d'innovation lui permet de bénéficier du soutien de l'Union européenne (fonds Feader) et de la Région Sud, dans le cadre du Programme de développement rural régional 2014-2020. Piloté par l'Université européenne des saveurs et des senteurs de Forcalquier, ce projet, qui rassemble producteurs, chercheurs et biologistes, vise à trouver des solutions durables pour la filière, basées sur l'utilisation de techniques d'ingénierie écologique telle que la mycorhization contrôlée.

Pour rappel, les bénéfices que procure la symbiose mycorhizienne aux plantes ne sont pas négligeables : augmentation du volume de sol exploré, optimisation de l'absorption de l'eau et des éléments nutritifs, protection contre les pathogènes racinaires ou encore résistance aux

stress abiotiques (sécheresse, salinité et pollution par les métaux lourds). Le fort potentiel agro-écologique des champignons mycorhiziens à arbuscules (CMA), reconnu par le corpus scientifique, a conduit le groupe de travail 'Mycolav' à envisager la piste de la mycorhization contrôlée à base de souches exclusivement indigènes. Ce projet s'articule en trois temps :

- caractériser les communautés de champignons mycorhiziens à l'échelle de parcelles cultivées sur les plateaux d'Albion et de Valensole ;
- étudier les facteurs/paramètres pouvant influencer le développement de cette communauté mycorhizienne ;
- et déterminer l'effet de la mycorhization par souches indigènes sur les cultures de lavandes et de lavandins en pépinière et en plein champ.

Ces recherches favorisent le développement de pratiques culturales susceptibles de garantir la capacité de résilience d'agrosystèmes, dans un contexte de sécheresse et au-delà du changement climatique global.

SOURCE : PARTENAIRES DU PROJET 'MYCOLAV'